



CLINIQUE DOCTORALE
AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit international
des droits de l'homme

www.aixglobaljustice.org

**La situation des personnes
homosexuelles au Bénin**

Octobre 2021

Ce travail a été réalisé sous la coordination de membres de la Clinique doctorale de droit internationale des droits de l'homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériels accessibles au public. Bien que nous nous efforcions d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'Aix Global Justice ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

Aix Global Justice ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

La dernière mise à jour date du 1^{er} novembre 2021.

Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :

Adeline AUFFRET O'NEILL, Coordinatrice générale de la Clinique Aix Global Justice

aixglobaljustice@gmail.com
aixglobaljusticeclinic@proton.me

SOMMAIRE

Synthèse générale :	4
1. Quel est le cadre juridique autour de l'homosexualité au Bénin ? Est-ce que celle-ci est criminalisée par le droit béninois ?	5
1.1. Les questions spécifiques de la criminalisation et de la majorité sexuelle	5
1.2. L'encadrement juridique des droits civils, de l'accès aux fonctions exerçant des prérogatives de puissance publique, et de la protection des homosexuels au Bénin.	7
1.2.1 Les droits civils.....	7
1.2.2 Les droits d'accès à l'emploi au sein des professions exerçant une prérogative de puissance publique	7
1.2.3 La protection juridique face aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle	8
2. Quelle est la vision de la société béninoise sur les couples homosexuels ? Est ce qu'il existe des discriminations quotidiennes les obligeant à se cacher ? Trouvez-vous des sources qui mentionnent des attaques publiques contre des personnes homosexuelles ?	9
2.1 La vision de la société béninoise sur les couples homosexuels	9
2.1.1 L'influence religieuse et les coutumes s'opposant à l'homosexualité.....	9
2.1.2 L'injonction à la discrétion en réponse au rejet social de l'homosexualité au Bénin.....	10
2.2 L'existence de discriminations quotidiennes à l'encontre des personnes homosexuelles au Bénin malgré l'absence d'illustration par la jurisprudence	13
2.2.1 Les discriminations à raison de l'orientation sexuelle dans la sphère privée	13
2.2.2 Les discriminations à raison de l'orientation sexuelle dans la sphère publique	15
2.3 Les attaques publiques contre des personnes homosexuelles	15
3. Comment la police protège-t-elle les personnes victimes de violences homophobes ?	16
4. Faire un rapide état des lieux de la jurisprudence de la CNDA lorsque la demande d'asile de personnes béninoise est due à des persécutions du fait de l'orientation sexuelle ? Existe-t-il un groupe social des personnes homosexuelles au Bénin ?	19
SOURCES CONSULTEES	20
1. Rapport d'États	20
2. Publications d'organisations internationales	20
3. Publications d'organisations non-gouvernementales	20
4. Articles en ligne	21
5. Législations	22
6. Jurisprudences	23

Synthèse générale :

Si un nombre grandissant, bien que toujours faible, de personnes affirment publiquement leur homosexualité au Bénin, ce sujet reste très **tabou** en raison de la non-acceptation des personnes LGBTQIA+ au sein de la société béninoise.

L'homosexualité n'est **pas explicitement constitutive d'un crime** au sens du Code pénal béninois. Cependant, les comportements homosexuels sont en pratique réprimés par l'utilisation des lois relatives à **l'outrage public à la pudeur**, à **l'atteinte à la bonne moralité** et aux **actes impudiques ou contre-nature**. L'examen des lois béninoises révèle l'existence de **discriminations implicites** à l'encontre des personnes homosexuelles, illustré par la **privation de leur accès aux fonctions d'exercice des prérogatives de puissance publique et l'interdiction du mariage entre personnes de même sexe**.

Aux discriminations tacites s'ajoutent un **rejet social important** de l'homosexualité au sein de la société béninoise, estimé à **77%** en 2017. Cette forte **stigmatisation** des personnes homosexuelles, notamment entretenue par des **croyanances religieuses et coutumières**, constitue une persécution en ce qu'elle contraint les **personnes homosexuelles à vivre cachées**. Ce rejet se manifeste sous différentes formes : **l'exclusion des personnes homosexuelles du cercle social et familial**, les **violences physiques et verbales**, y compris par les forces de l'ordre.

En dépit de ces discriminations, la police béninoise ne semble pas prendre de mesure positives visant à protéger les personnes homosexuelles. Au contraire, c'est **l'action négative et l'inaction des forces de l'ordre** qui contribue au maintien voire au renforcement du **climat d'insécurité** que subissent les personnes homosexuelles au Bénin. Plusieurs témoignages de victimes et de défenseurs des personnes LGBTQIA+ dénoncent **l'inhumanité de traitement** dont font preuve les forces de l'ordre à l'encontre des personnes homosexuelles par le biais **d'arrestations arbitraires, de l'usage de la force et de l'intimidation lors des interrogatoires**.

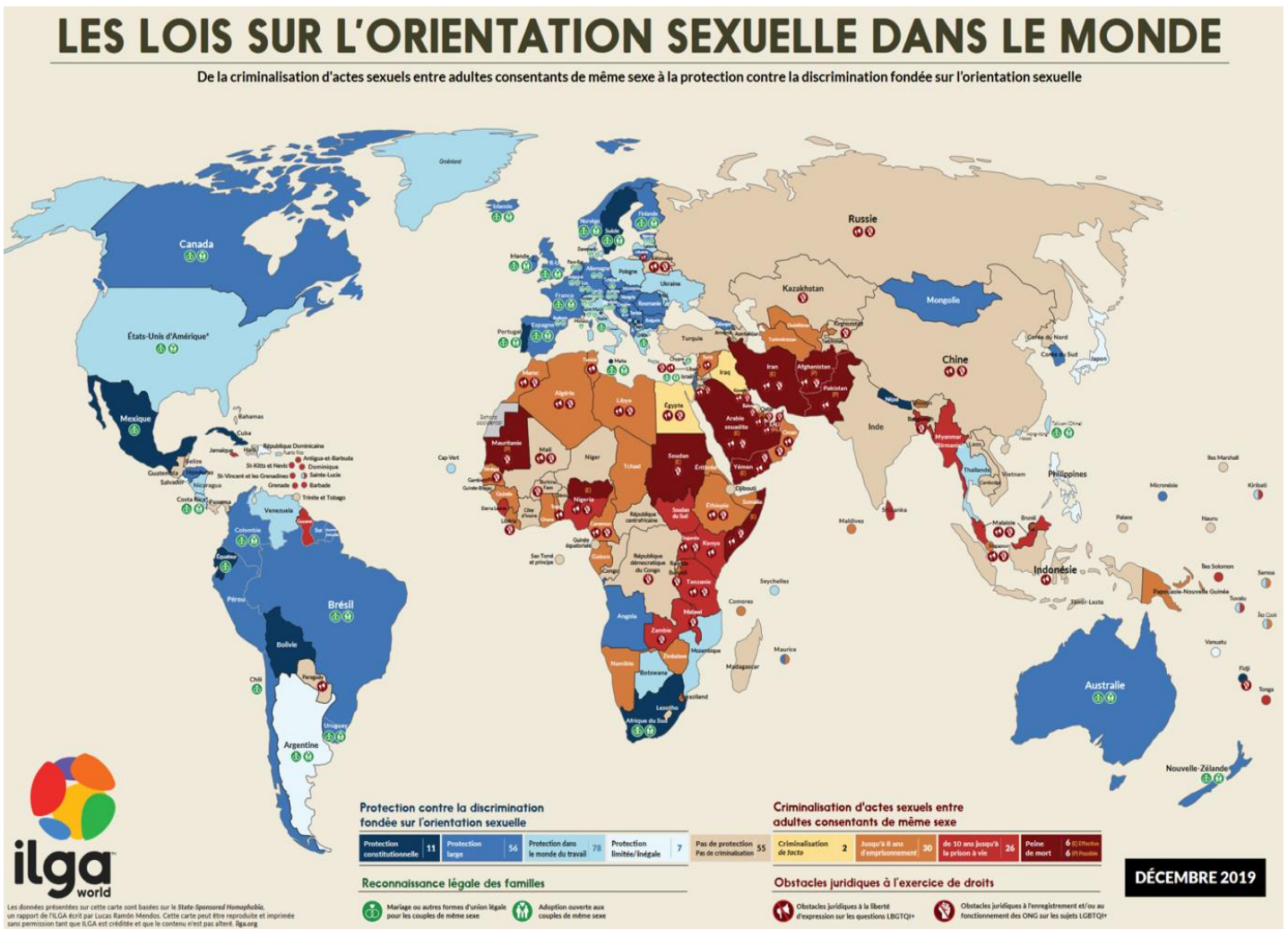
La jurisprudence de la Cour Nationale de Droit d'Asile (CNDA) reste très **peu développée** sur la question de l'homosexualité au Bénin. Dans une décision récente de février 2021, elle a octroyé le **statut de réfugié** à une ressortissante béninoise en raison des persécutions subies au motif de son homosexualité. À cette occasion, la CNDA a **reconnu l'existence d'un groupe social des personnes homosexuelles au Bénin**.

1. Quel est le cadre juridique autour de l'homosexualité au Bénin ? Est-ce que celle-ci est criminalisée par le droit béninois ?

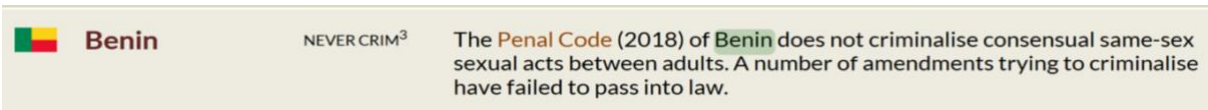
Le Code pénal béninois **ne criminalise pas** les pratiques homosexuelles, cependant celles-ci sont réprimées par l'utilisation détournée de la loi béninoise. Les personnes homosexuelles ne bénéficient pas de la même capacité de jouissance que les personnes hétérosexuelles en matière de **droits civils** et **d'accès aux fonctions exerçant des prérogatives de puissance publique**. La législation en vigueur au Bénin révèle **l'absence de protection juridique particulière** à l'égard de personnes homosexuelles.

1.1. Les questions spécifiques de la criminalisation et de la majorité sexuelle

Source : ILGA World, *Carte mondiale de l'ILGA World sur les lois sur l'orientation sexuelle*, 2019



Source : International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), Lucas RAMON MENDOS, Kellyn BOTHA, Rafael CARRANO LELIS, Enrique LOPEZ DE LA PEÑA, Iliya SAVELEV, Daron TAN, *State-Sponsored Homophobia 2020: Global Legislation Overview Update*, 15 décembre 2020



1.2. L'encadrement juridique des droits civils, de l'accès aux fonctions exerçant des prérogatives de puissance publique, et de la protection des homosexuels au Bénin.

L'encadrement juridique des droits civils révèle une **place centrale de la moralité** que l'on retrouve dans les conditions d'accès aux emplois exerçant des fonctions de prérogatives publiques. Cela expliquant probablement l'**absence de protection des personnes homosexuelles au Bénin.**

1.2.1 Les droits civils

Source : Loi n°2003-04 relative à la santé sexuelle et à la reproduction du Bénin, 2003

Article 4 :

« Le **mariage** et la famille constituent la **base naturelle et morale de la société** ».

Source : Code des personnes et de la famille du Bénin, 2004

Article 148 :

« La **nullité du mariage** doit être prononcée :
[...] - lorsque les **conjoints** ne sont **pas de sexes différents** ».

1.2.2 Les droits d'accès à l'emploi au sein des professions exerçant une prérogative de puissance publique

Source : Loi n°86-013 portant statut général des Agents permanents de l'État du Bénin, 1986

Article 12 :

« **Nul ne peut être nommé à un emploi de l'État** :

[...]

- s'il ne jouit de ses droits civiques et **s'il n'est de bonne moralité** ; [...] Pour l'application du présent statut, aucune distinction n'est faite entre les deux sexes. »

Source : Loi n°83-005 portant statut de la magistrature béninoise :

Article 22 :

« **Nul ne peut être nommé dans le cadre de la Magistrature Béninoise** :

- [...]

s'il ne jouit de ses droits civiques et **n'est de bonne moralité** [...]

Pour l'application du présent statut, aucune distinction n'est faite entre les deux sexes. »

Source : Loi n°81-014 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin, 1981

Article 8 :

« **Nul ne peut être admis à servir** dans les Forces Armées Populaires du Bénin : [...] s’il ne jouit de ses droits civiques et **s’il n’est de bonne moralité** ; [...] »

Source : Loi n°93-010 portant statut spécial des personnes de la police nationale du Bénin, 1993

Article 40 :

« **Les conditions générales requises** pour être recruté dans l’un des Corps de la police nationale et y poursuivre une carrière sont les suivantes : [...]

7 - **Satisfaire à une enquête de moralité.** »

1.2.3 La protection juridique face aux discriminations fondées sur l’orientation sexuelle

Source : International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), Lucas RAMON MENDOS, Kellyn BOTHA, Rafael CARRANO LELIS, Enrique LOPEZ DE LA PEÑA, Iliia SAVELEV, Daron TAN, *State-Sponsored Homophobia 2020 : Global Legislation Overview Update*, 15 décembre 2020

N	CN	COUNTRY	CRIMINALISATION			PROTECTION						RECOGNITION				
			SAME-SEX SEXUAL ACTS LEGAL?	DATE OF DECRIM	MAX PENALTY	CONST.	BROAD PROT.	EMPLOY.	HATE CRIME	INCITEMENT	BAN CONV. THERAPIES	SAME SEX MARRIAGE	CIVIL UNIONS	JOINT ADOPTION	SECOND PARENT ADOPTION	
AFRICA																
1	1	Algeria	NO	-	2	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
2	2	Angola	YES	2021	-	NO	YES	YES	YES	YES	NO	NO	NO	NO	NO	NO
3	3	Benin	YES	NEVER CRIM	-	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO

Source : Australian government, Department of Foreign Affairs and Trade, *Thematic report – economic community of west african states (ECOWAS)*, 3 décembre 2020

“International observers report LGBTI (lesbian, gay, bisexual, transgender and/or intersex) issues are taboo across the ECOWAS region, both officially and societally. [...]. **Benin**, [...] do not criminalise consensual same-sex sexual acts between adults, but **do not offer any specific protections**”.

Source : Immigration and Refugee Board of Canada, *Bénin : Information sur le traitement réservé aux minorités sexuelles par la société et les autorités, y compris sur les lois, la protection offerte par l’État et les services de soutien*, 2015

« Des sources notent par ailleurs qu’il **n'existe pas de mesures législatives contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle** ».

2. Quelle est la vision de la société béninoise sur les couples homosexuels ? Est ce qu'il existe des discriminations quotidiennes les obligeant à se cacher ? Trouvez-vous des sources qui mentionnent des attaques publiques contre des personnes homosexuelles ?

En dépit de l'absence de criminalisation de l'homosexualité par le Code pénal béninois, les relations homosexuelles restent en **majorité socialement reprouvées**. Cette forte **stigmatisation sociale** des personnes homosexuelles par la société béninoise se matérialise sous la forme de **discriminations quotidiennes et attaques publiques**.

2.1 La vision de la société béninoise sur les couples homosexuels

L'**opinion de la société** béninoise sur les couples homosexuels reste très **majoritairement négative**. Ce rejet social, notamment influencé par des **croyanances religieuses et coutumières**, **restreint les libertés des personnes homosexuelles, obligées de vivre cachées**.

2.1.1 L'influence religieuse et les coutumes s'opposant à l'homosexualité

Source : Association de Femme pour une Relève Orientée (AFRO-BENIN), Coalition Africaine des lesbiennes et The Sexual Rights Initiative, *Examen périodique universel du Bénin sur le VIH et le SIDA, le travail de sexe, l'orientation sexuelle, les violences à l'égard des femmes*, 2017

« Néanmoins, il n'est pas rare de constater des actes antidémocratiques ou de graves violations des droits humains. Tout ceci appuyé par la **forte présence de religions qui incriminent les pratiques homosexuelles de même que les coutumes et mœurs**. Il existe donc au **Bénin un environnement politique très peu favorable pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers (LGBTQ)** ».

Source : Conférence épiscopale du Bénin, communiqué final, 28 octobre 2020

« La Conférence Épiscopale du Bénin est **très préoccupée par la promotion** insidieuse et l'introduction progressive **de l'homosexualité et de l'orientation sexuelle comme droits humains** dans les législations des pays de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), à la faveur du renouvellement des accords bilatéraux et multilatéraux en vue de l'obtention de l'aide internationale. Elle **exhorte le Gouvernement du Bénin, les confessions religieuses** et les acteurs de la société civile **à œuvrer en synergie pour le respect des lois naturelles dans la crainte de Dieu** qui nous en demandera compte ».

Source : Madou Gabin HOUNSA, *Des homosexuels parlent de leur vie au Bénin*, 24 heures au Bénin, Université d'Abomey-Calavi, 21 juin 2021

« L'homosexualité érigée en principe de vie est une anomalie, un rejet de sa qualité d'homme raisonnable. Les **grandes religions monothéistes, le christianisme et l'islam, considèrent cette pratique comme un péché** [...] Un dignitaire religieux du dieu Sakpata rencontré dans un couvent à HOUTO dans la commune de Djidja s'est **indigné de l'ampleur du fléau au Bénin**. Souvent pris comme l'apanage des sociétés occidentales, l'homosexualité s'est installée peu à peu dans les pratiques sexuelles des Béninois, depuis quelques années. Chose contre laquelle s'offusque le chef dignitaire de culte Sakpata, qui rappelle **les interdits de ce dieu et les conséquences qu'il afflige aux praticiens**. **L'homosexualité est strictement interdite par le dieu Sakpata**. L'impuissance sexuelle, les maladies du corps, la mort, la sécheresse prolongée, les drames populaires, les accidents de circulation sont les retombées de l'homosexualité au Bénin. Les valeurs sociales endogènes doivent être priorisées et **le respect des interdits des dieux est un idéal à atteindre**.

Les relations humaines doivent rester saines au Bénin. Le sexe est le lien qui unit les hommes aux dieux. Il faut donc faire preuve de vigilance. Le Bénin ne mérite pas ce genre d'**intrusion érosive** et ces vagues lascives d'individus de même sexe » ; « Sous le **choc** de l'insémination homosexuelle, la société béninoise -la leur- ne les ménage point. « On nous brandit **la malédiction, la mort, l'extermination et le feu de l'enfer** [...] ».

Source : Pierre LEPIDI, *Au Bénin, les adeptes du vaudou ont leur explication du coronavirus*, Le Monde Afrique, 8 avril 2020

« D'autres pensent que cette maladie découle **d'agressions faites à l'ordre naturel des choses** et des principes qui régissent le monde. Ils voient le Covid-19 comme un **châtiment de Dieu pour punir certaines mœurs comme l'homosexualité** »

Source : Juliette LAMBOT, *Gay Games 2018 : Kidnappé et battu, Moses a fuit le Bénin*, France 3, 2018

« Moses aurait dû porter plainte. Mais il connaît les règles de son pays. Il a **peur**. Il n'ose pas. Au Bénin, **le poids de la tradition et de la religion brouille la raison** et pousse parfois à l'intolérable. Alors il n'a pas confiance, ni en la police, ni en la justice. [...] Dans mon pays je n'étais pas accepté et ma vie était en danger. Ma famille est chrétienne. J'ai été élevé dans une famille conservatrice et chez nous **la tradition et la religion passent avant tout** ».

Source : Charly HESSOUN, *Homosexualité au Bénin : les sanctions du dieu Sakpata selon le dignitaire Etoh Bafongbé*, La Nouvelle tribune, 2013

« L'homosexualité est antivaleur, contre nature et est **proscrit par Sakpata, dieu de la terre** ».

2.1.2 L'injonction à la discrétion en réponse au rejet social de l'homosexualité au Bénin

Source: International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), Lucas RAMON MENDOS, *State-Sponsored Homophobia 2019*, 13è ed., 2019

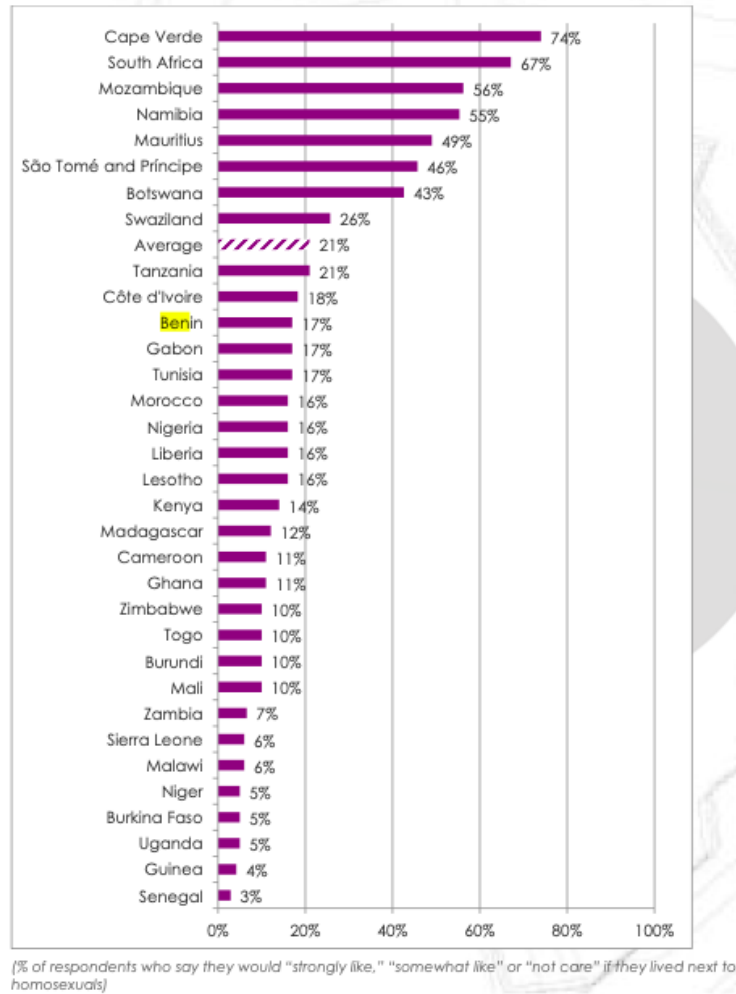
“**Same-sex sexual acts continues to be a taboo** subject in almost all West African countries, particularly in countries such as Ivory Coast, Burkina Faso, Senegal and **Benin**, where the **existence of LGBTI people is often completely denied**. [...] Even in Benin where consensual same-sex sexual relations are not criminalised, **LGBT persons are forced to live in hiding**.”

Source : Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*, Guide d'information, 4è ed., 2017

« Une **forte stigmatisation sociale limite l'affirmation publique** de l'orientation sexuelle ou d'une identité de genre non conforme, malgré l'existence précoloniale de pratiques sexuelles entre hommes et entre femmes. Selon une enquête réalisée en 2014-2015, seulement **17% des Béninoises et Béninois sont ouverts à l'égard des personnes de minorités sexuelles**, une proportion similaire à la moyenne des pays africains (21%) ».

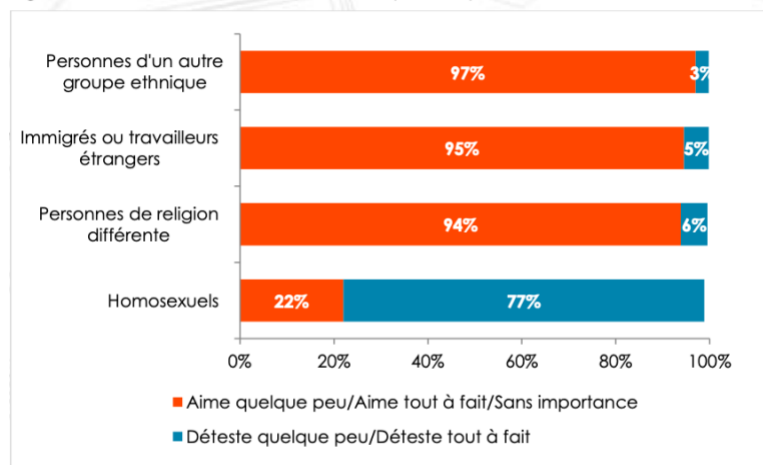
Source : Boniface DULANI, Gift SAMBO, Kim YIDIONNE, *Good neighbours? Africans express high levels of tolerance for many, but not for all*, Afrobarometer, n°74, 2016

Figure 9: Tolerance for homosexuals | by country | 33 countries | 2014/2015



Source : Horace GNINAFON, Richard HOUÉSSOU, *La tolérance sociale au Bénin: Acquis et défis*, Afrobaromètre, 2018

Figure 11: Niveaux de tolérance sociale | Bénin | 2017



Question posée aux répondants: Pour chacun des groupes de personnes suivants, veuillez indiquer si vous souhaiteriez les avoir pour voisins, ou si vous n'aimeriez pas cela, ou si cela n'a pas d'importance: Des personnes de religion différente? Des personnes d'un autre groupe ethnique? Des homosexuels? Des immigrants ou des travailleurs étrangers?

Source : Madou Gabin HOUNSA, *Des homosexuels parlent de leur vie au Bénin*, 24 heures au Bénin, Université d'Abomey-Calavi, 21 juin 2021

« **L'homosexualité érigée en principe de vie est une anomalie**, un rejet de sa qualité d'homme raisonnable. [...]. Malheureusement, il y a de ces mécréants qui s'amuse à défier les normes et à verser dans l'insensé. Des femmes lesbiennes, qui se frottent sans vergogne et des hommes en pleins ébats dits amoureux avec les yeux mouillés de désir pour l'acte scabreux. Les pseudos roucoulements de cette espèce investie dans des **démonstrations salaces et la pollution sonore qui en découle, dégradent bien nos mœurs** ».

« Ils sont « les **nouveaux envahisseurs** ». Plus « **indésirables** » encore au Bénin, les homosexuels portent des stigmates. Malgré cela, leur nombre grimpe et laisse perplexe cette même **société qui les repousse** ».

Source : Ginette FLEURE ADANDÉ, *La communauté LGBT demande plus d'égalité au Bénin*, VOA Afrique, 2018

« La **majorité des Béninois continuent d'être choqués par l'homosexualité** et les transgenres, qui pour eux, restent une "**dépravation des mœurs**" ».

Source : Association de Femme pour une Relève Orientée (AFRO-BENIN), Coalition Africaine des lesbiennes et The Sexual Rights Initiative, *Examen périodique universel du Bénin sur le VIH et le SIDA, le travail de sexe, l'orientation sexuelle, les violences à l'égard des femmes*, 2017

« « La Croix », dans son numéro 21 du 15 juin 2012, la rédactrice en chef a défini l'homosexualité en ces termes « **mal** qui de façon pernicieuse commence par nous marquer de toutes parts [...] ; La Gazette du Golfe N°1419 du 08 au 14 Juillet 2013 criminalise fortement l'homosexualité. Selon le rédacteur, l'homosexualité est « ...un machin d'amour qui unit deux personnes du même sexe, un facteur de **déchéance humaine, un cataclysme** qui s'empare des peuples... ».

Source : Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (ARDHIS), *Des pays sûrs ? mais pourquoi qui exactement ?*, 2019

« Les relations homosexuelles ne sont **pas acceptées par la société** en général [...]. Les personnes LGBTI sont donc **obligées de vivre cachées**, ce qui constitue une **persécution** ».

Source : Immigration and Refugee Board of Canada, *Bénin : Information sur le traitement réservé aux minorités sexuelles par la société et les autorités, y compris sur les lois, la protection offerte par l'État et les services de soutien*, 2015

« Le guide d'information du gouvernement du Québec signale « [qu'i]l existe des **réseaux clandestins** qui permettent aux personnes de minorités sexuelles de briser leur isolement », ajoutant, sans fournir de détails, que « [c]ertains lieux publics, bars et plages, seraient [...] connus pour être des lieux de drague et de rencontre pour les hommes homosexuels » ».

Source: U. S. Department of State, *2012 Country Reports on Human Rights Practices - Benin*, 2013

“A growing number of citizens have openly declared gay sexual orientations, but the **LGBT community remained largely disorganized and hidden**”.

Source : Glory Cyriaque HOSSOU, *Être adolescent et gay au Bénin, c'est vivre caché dans un monde libre*, Le Monde, 2018

« Quand Wilfried sort le soir et qu'il prévoit de « rencontrer du monde », **il utilise des codes**. « Nous avons des expressions pour nous reconnaître entre gays. Quand j'arrive à un endroit où quelqu'un me semble être homosexuel, je dis un ou deux mots précis pour m'en assurer. La plupart du temps, s'il acquiesce, cela confirme tout. » »

2.2 L'existence de discriminations quotidiennes à l'encontre des personnes homosexuelles au Bénin malgré l'absence d'illustration par la jurisprudence

Si **aucun rapport ne répertorie de précédent jurisprudentiel**, de nombreux témoignages et travaux de recherche révèlent **l'existence de pratiques discriminantes à l'encontre des personnes homosexuelles** au Bénin. Ces discriminations sont **protéiformes** et se manifestent à la fois **dans l'enceinte privée et dans la sphère publique**.

Source : U. S. Department of State, *2012 Country Reports on Human Rights Practices – Benin*, 2013

“There were **no reports** of criminal or civil cases involving same-sex sexual conduct or reports of **societal discrimination or violence based on a person's sexual orientation**. Although **homosexual behavior was socially discouraged, it was neither prosecuted nor persecuted**”.

Source : Association SOS Homophobie, *Rapport sur l'homophobie de 2018*, 2018

« Cette année, nous avons aussi recueilli des témoignages [...] du **Bénin** ou le Gabon, où, **sans forcément de législation contre l'homosexualité, les LGBTphobies sont extrêmement fortes** ».

Source : LGBT Infos, *1258 cas de violences basées sur le genre sur les LGBTQ répertoriés au Bénin*, 30 mai 2020

« La présidente de l'association Synergie Trans Bénin, Mélodie BOATENG, a, quant à elle, plaidé pour la protection des personnes transgenres face au **licenciement, rejet familial et arrestation arbitraire sur base de l'orientation sexuelle** et identité de genre ».

2.2.1 Les discriminations à raison de l'orientation sexuelle dans la sphère privée

Source : Immigration and Refugee Board of Canada, *Bénin : Information sur le traitement réservé aux minorités sexuelles par la société et les autorités, y compris sur les lois, la protection offerte par l'État et les services de soutien*, 2015

« Le président du club l'Hirondelle, une association LGBT béninoise déclare qu'il connaît [traduction] « **des personnes qui ont été chassées de leur maison parce qu'on les avait vues embrasser un autre homme**, des personnes qui ont été **victimes d'agressions physiques et verbales** et, dans des cas extrêmes, des personnes qui ont **mis fin à leur vie en raison de leur sexualité** ».

Source : Conseil du Contentieux des Étrangers de Belgique, *arrêt n°94096*, 2012

« En novembre 2011, après un week-end avec [M.], vous l'embrassez devant l'hôtel. Vous êtes aperçu par un ami de votre père qui le prévient. Sommé de vous expliquer, vous niez les faits.

Votre père vous fait suivre. Lorsque vous cherchez à rejoindre [M.] le week-end suivant, vous êtes **interpellé par des hommes à la solde de votre père.** Suite à un conseil de famille, vous êtes emmené dans un **temple vaudou pour vous sanctionner.** Vous vous échappez à l'aide d'un adepte et allez vous réfugier chez un de vos amis gays durant six mois. En mai 2012, un groupe de personnes de votre village **incendie la maison de votre ami** après vous avoir retrouvé. Vous décidez alors de vous rendre à Cotonou et êtes hébergé chez un cousin de [M.]. Celui-ci s'occupe des démarches pour vous faire voyager en-dehors du pays pour **vous éviter d'être tué** ».

Source : Conseil du Contentieux des Etrangers de Belgique, *arrêt n° 146261*, 2015

« Lorsque vous étiez au lycée, entre 2006 et 2009, vous avez découvert que vous étiez homosexuel et avez entretenu une relation d'un an avec un dénommé Joel. [...] En septembre 2012, vous entamez des relations sexuelles épisodiques avec votre cousin paternel, Julien, au domicile de votre oncle. Le 10 novembre 2012, vous êtes découverts. Le 28 novembre 2012, vous êtes **chassé du domicile de votre oncle, qui vous a renié et a juré de vous tuer ou vous empoisonner.** [...] En cas de retour au Bénin, vous **craignez d'être tué par votre oncle paternel voire être harcelé par des voisins ou habitants de votre quartier** ».

Source : Association SOS Homophobie, *Rapport sur l'homophobie de 2018*, 2018

« Jean nous contacte du Bénin. Il nous explique qu'il vit depuis trois ans avec Michel, son compagnon, et qu'ils ont décidé d'officialiser la situation auprès de leurs familles et leurs ami·e·s. Les deux familles ont très **mal réagi** et ont décidé de **déshériter** les deux hommes. La nouvelle s'est répandue rapidement, Jean et Michel ont été **expulsés de leur logement, sans préavis.** À la rue, sans moyens, le couple habite dans un squat et **ne sort que la nuit.** Quelques semaines plus tard, leur logement de fortune est la cible d'un **incendie criminel.** Si Jean a pu s'en sortir indemne, Michel a été très gravement blessé, au point que son pronostic vital est engagé. »

Source : Juliette LAMBOT, *Gay Games 2018 : Kidnappé et battu, Moses a fuit le Bénin*, France 3, 2018

« Quand il déclare son homosexualité à ses parents, **son père va tout de suite chercher une machette dans sa chambre.** La réponse est violente. Le **rejet immédiat** ».

Source : LGBT Infos, *1258 cas de violences basées sur le genre sur les LGBTQ répertoriés au Bénin*, 30 mai 2020

« Selon Axel AKPAKA président du réseau Benin Synergie Plus et porte-parole politique de l'Alliance globale des communautés pour la santé et les droits (AGCS) « En 2019, 1258 cas de violences et violations des droits humains ont été répertoriés et traités au Bénin », décrit-il. Dans son speech adressé, la personne morale de BESYP précise qu'**entre janvier à avril 2020**, 58 cas de violences et de violations des droits humains ont été signalé dont « **33 cas de violence verbales** et **09 cas de rejets familiaux, tous basés sur l'orientation sexuelle** et l'identité de genre au Bénin ».

Source : Glory Cyriaque HOSSOU, *Être adolescent et gay au Bénin, c'est vivre caché dans un monde libre* », Le Monde, 2018

« Wilfried* et Herman* sont tous deux instituteurs dans une école primaire [...] Wilfried est bisexuel et a du mal à se faire accepter comme tel. « Je ne peux pas le dire à tout le monde par crainte de **subir des moqueries** et **d'être exclu par mes amis et ma famille**, raconte-t-il ».

« Selon l'ONG Hirondelle Club, qui défend la cause de ces minorités dans le pays, de nombreux adolescents béninois sont encore **chassés de leur foyer familial à cause de leur homosexualité** et finissent par **vivre à la rue** ».

2.2.2 Les discriminations à raison de l'orientation sexuelle dans la sphère publique

Source : Glory Cyriaque Hossou, *Etre adolescent et gay au Bénin, c'est vivre caché dans un monde libre*, Le Monde, 2018

« Wilfried est bisexuel et a du mal à se faire accepter comme tel. [...] **A l'église, personne ne m'acceptera comme je suis et je ne pourrai plus continuer à assumer mon rôle de lecteur.** [...] Au Bénin, sur la **dizaine d'associations LGBTQI en activité, aucune n'est légalement reconnue comme défendant les droits des homosexuels.** Toutes doivent donc travailler sous une « couverture » officielle. [...] Selon l'ONG Hirondelle Club, qui défend la cause de ces minorités dans le pays de nombreux adolescents béninois sont [...] **insultés, brimés, perdent leur emploi, sont exclus de leur école, de leur église, ou sont gravement agressés.** [Les homosexuels] **vivent dans la peur.** Ils craignent un jour de subir le même sort que certains de leurs amis : **mourir, tués par la haine et l'intolérance.** »

Source : Association de Femme pour une Relève Orientée (AFRO-BENIN), Coalition Africaine des lesbiennes et The Sexual Rights Initiative, *Examen périodique universel du Bénin sur le VIH et le SIDA, le travail de sexe, l'orientation sexuelle, les violences à l'égard des femmes*, 2017

« Mais ils font face à d'autres problèmes comme la **restriction à la liberté d'association.** Car, **leurs associations ne peuvent pas être reconnues légalement en tant qu'associations.** Une telle restriction à la liberté d'association constitue une entrave majeure à l'activité des associations LGBTQ et de leurs alliés pour la sauvegarde des droits humains et de la démocratie au Bénin ».

2.3 Les attaques publiques contre des personnes homosexuelles

En conséquence de leur rejet par la société béninoise, les **personnes homosexuelles sont la cible d'attaques publiques**, se manifestant par des **agressions verbales et physiques.**

Source : Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*, Guide d'information, 4^e ed., 2017

« **Les attaques physiques seraient rares, l'hostilité s'exprimant davantage par des agressions verbales,** notamment à l'endroit des hommes efféminés ».

Source : Amnesty International, *Bénin. Menace sur les personnes transgenres et leurs défenseurs après l'agression de trois d'entre elles*, 13 mai 2021

« D'autres associations béninoises de défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) **qui ont publiquement ou non pris la défense des trois personnes transgenres agressées ont, à leur tour, été victimes de menaces.** La présidente de l'une de ces associations a déclaré à Amnesty International : « Avant l'agression de ces trois filles, j'étais déjà la **cible d'insultes** auxquelles je ne répondais jamais. Après l'agression la situation a empiré. Cinq membres de l'association dont moi-même, ont reçu des **menaces.** Dans mon quartier, **j'arrive difficilement à sortir, et mes parents ont menacé de me renvoyer de la maison en**

m'accusant d'être un enfant maudit. » La présidente et fondatrice d'une autre organisation a également déclaré à Amnesty International avoir reçu des **menaces de mort et de viol par téléphone, après qu'elle a dénoncé l'agression des trois femmes** dans une vidéo publiée le 2 mai sur la page Facebook de l'association »

Source : Conseil du Contentieux des Etrangers de Belgique, *arrêt n° 128737*, 2014

« De nationalité béninoise, vous seriez arrivé en Belgique le 25 novembre 2013 muni de documents d'emprunt. Vous avez introduit une demande d'asile auprès des autorités belges le 26 novembre 2013. A l'appui de celle-ci, vous déclarez être le coordinateur national de la Coalition pour l'Examen Périodique et Universel (CEPU), agissant dans le domaine des droits de l'homme. Vous déclarez vous être **engagé pour la défense des droits des personnes homosexuelles**. Vous dites avoir lancé plusieurs actions afin de sensibiliser ce public à défendre ses droits et à se constituer en associations. Suite à cela, vous avez reçu des **menaces sous forme d'appels anonymes**, vous avez été convoqué, le 9 janvier 2013, chez un féticheur vous disant de stopper votre implication dans ce domaine et vous avez été **attaqué** le 27 mars 2013 **en rue par des inconnus**. »

3. Comment la police protège-t-elle les personnes victimes de violences homophobes ?

Aucune source ne révèle l'existence de mesures positives prises par la police béninoise visant à la protection des personnes homosexuelles contre toutes formes de violences. Au contraire, les **forces étatiques semblent participer à l'acharnement contre les personnes homosexuelles** en ayant recours à des arrestations arbitraires ainsi qu'à l'usage de la force et de la menace lors des interrogatoires.

Source : Australian government, Department of Foreign Affairs and Trade, *Thematic report – economic community of west african states (ECOWAS)*, 3 décembre 2020

“LGBTI activists have reported recent cases of **attacks** by civilians and **police on individuals perceived to be LGBTI in Benin**”.

Source : Conseil du Contentieux des Étrangers de Belgique, *arrêt n° 53895*, 2010

« Selon vos déclarations, vous viviez à Cotonou et étiez déclarant en douane. Vous affirmez être homosexuel et avez eu votre première relation homosexuelle il y a quatre ans. En janvier 2008, vous avez fait la connaissance d'un certain H., avec qui vous avez entamé une relation. Votre mère vous a surpris dans votre chambre en sa compagnie. Depuis ce jour, vous n'êtes plus le bienvenu chez vous. Le 16 juillet 2008, **vous avez été convoqué au Commissariat central de Cotonou**, en présence de votre frère. **Vous avez été interrogé au sujet de votre homosexualité et battu. Le Commissaire vous a menacé d'arrestation si vous ne cessiez pas vos relations homosexuelles**. Vous êtes rentré chez vous et avez continué à voir H. dans la clandestinité. Le 07 mai 2009, votre chambre a été incendiée par votre frère. Vous êtes alors allé chez H. et êtes resté chez lui durant quatre jours. Vous êtes ensuite allé à l'hôtel. Le 09 juin 2009, **vous avez été arrêté et emmené au Commissariat central de Cotonou**. Le lendemain, vous vous êtes évadé après avoir payé les gardiens. »

Source : Conseil du Contentieux des Etrangers de Belgique, *arrêt n°122805*, 2014

« De nationalité béninoise et d'origine ethnique goun, vous êtes arrivé sur le territoire belge, le 24 mars 2013. Le 25 mars 2013, vous avez introduit une demande d'asile auprès des instances compétentes. A l'appui de celle-ci, vous invoquez les faits suivants. A l'âge de 25 ans, vous

découvrez votre homosexualité. [...] Le 22 février 2013, alors que vous revenez d'une soirée, vous vous rendez chez votre petit ami (au domicile familial). Alors que vous êtes en plein ébat amoureux, la mère de celui-ci vous surprend. Elle se met à crier, ce qui fait venir les voisins. Votre petit ami parvient à fuir alors que **vous êtes arrêté par vos autorités**. Vous êtes emmené au commissariat de Dodji. Vous êtes **accusé d'être un homosexuel**. Après deux jours, grâce à votre oncle, ce dernier **corrompt les agents** et vous êtes libéré. Vous vous réfugiez à son domicile jusqu'au 23 mars 2013. Ce jour, vous embarquez à bord d'un avion à destination du Royaume ».

Source : Conseil du Contentieux des Etrangers de Belgique, *arrêt n° 66 127*, 2011

« Selon vos dernières déclarations, vous êtes de nationalité béninoise et d'origine ethnique dendi. Vous êtes arrivé sur le territoire belge le 24 août 2009 et ce même jour vous y introduisez une demande d'asile. Vous déclarez que vous étiez homosexuel depuis toujours. A l'âge de 27 ans, au cours de l'année 2006, vous faites la connaissance d'un autre homme à la gare routière. Vous entamez directement une relation avec lui et vous l'invitez à vivre chez vous, dans la maison que vous partagez avec vos parents, votre sœur et votre frère. Quelques mois plus tard, vous découvrez qu'une enquête sur vous est menée au village et que votre père a été mis au courant du caractère homosexuel de votre relation. Il vous chasse de la maison, vous et votre compagnon. Vous allez vivre au village de Alfa Kpara. Le 18 juin 2006, alors que vous êtes en train d'avoir des relations intimes avec votre compagnon au bord d'une rivière, un groupe de musulmans vous surprend et vous attaque. **La police arrive quelques instants plus tard et vous êtes arrêté, ainsi que votre compagnon. Vous êtes amené dans la prison de Natitingou. Vous allez rester en détention pendant trois ans.** Le 10 août 2009, vous parvenez à vous évader de prison grâce à l'aide d'un gendarme qui a pitié de vous. Un passeur que vous aviez déjà rencontré en prison vous amène jusqu'au Ghana où vous prenez un avion, accompagné d'un passeur et muni de documents d'emprunt, à destination de la Belgique ».

Source : U.S Department of State, *2020 Country Reports on Human Rights Practices*, 30 mars 2020

« D'après les membres de la communauté LGBTI, la **police tolérait les violences contre les personnes LGBTI**. Par exemple, le 29 juillet, une quinzaine d'hommes a agressé et sévèrement battu une jeune femme transgenre dans un bar de la commune de Bohicon, au sud du pays. Lorsque la victime s'est rendue au poste de police pour demander de l'aide, **les policiers ont exigé d'elle qu'elle passe la nuit sur place, ont photographié ses blessures et ses organes génitaux avec leurs téléphones portables et ont accusé la victime de tromper les hommes en s'identifiant comme une femme**. On a demandé à la victime si elle avait volé quelque chose ou fait quoi que ce soit pour provoquer ce passage à tabac. La victime n'a pas officiellement porté plainte et, en décembre, **la police n'avait pas mené d'enquête sur l'agression** ».

Source : Danièle OBONO, Assemblée nationale, question n° 20787 relative aux demandes d'asile des personnes LGBT en provenance du Bénin, 2019

« La protection des personnes LGBT au Bénin par les autorités, malgré l'absence de loi de pénalisation de l'homosexualité, n'est garantie par aucune mesure légale de protection contre des persécutions et est donc **inexistante**, alors même que les **persécutions des personnes LGBT par la société ou par des personnes investies de l'autorité de l'État sont systémiques** au point qu'elles doivent vivre cachées ».

Source : Septime HESSOU, Yolaine GLELE AHANHANZO, Alphonse KPOZEHOUE, Tranquilin YADOULETON, Odile SODOLOUFO, Virgile CAPO-CHICHI, Bruno DOUSSOH,

Bernard GNAHOUI-DAVID, Alphonse BIAOU, Colette AZANDJEME, *Trans-identity in Benin: Fact or Fiction? Social Response and Consequences*, Universal Journal of Public Health, 2019

“Nevertheless transgender people are victims of violence of all kinds (verbal, sexual, physical, psychological, social ...). Less than half of assaulted transgender individuals had opportunity to seek legal action in response, and **the security forces were the least sought-after source of assistance**. This can be explained by **the fear of negative perceptions or violence, even by the police**, as well as by the limited awareness of legal protections and structures guaranteeing human rights”

Source : Amnesty International, *Rapport 2020/21 : La situation des droits humains dans le monde*, 6 avril 2021

« In Cotonou in April, unknown assailants beat a transgender woman unconscious. She regained consciousness in Godomey police station, where **officers beat, insulted and threatened her**. They **stripped her naked, photographed her and sent her home without her clothes after five days in detention**. In July, a transgender woman was attacked by a mob who stripped her and beat her as they chased her through the streets. Later that night, **police arrested her at her home for no legitimate reason**, took her to the Sodohomè police station in Zou department, **photographed her face and genitals, and held her in a cell with male detainees**. She was released without charge the next day.»

Source : Secrétariat exécutif du conseil national de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, les IST et les épidémies, *Plan quinquennal droits humains et le VIH du Bénin (2020-2024) : réduire les barrières liées au droits humains pour l'accès aux soins VIH*, 2020

« **Défaut d'application des lois et politiques conçues pour protéger les populations clés et vulnérables, pratiques policières illégales**, notamment **violence et abus de la police** à l'encontre des travailleuses du sexe et des **personnes vivant avec le VIH**, exacerbés par une **protection policière insuffisante des personnes dont les droits humains sont bafoués par d'autres membres de la communauté**. »

Source : Léonard KABO, *Au Bénin, la communauté LGBT se bat contre la transphobie*, Allo Docteurs Africa, 5 mai 2021

« Bien que l'homosexualité ne soit pas considérée comme un délit au Bénin, **rien n'est fait par les autorités pour prévenir l'homophobie et la transphobie**. »

Source : U.S Department of State, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Benin*, 30 mars 2020

« Members of the LGBTI community reported **police tolerated violence against LGBTI individuals**. »

4. Faire un rapide état des lieux de la jurisprudence de la CNDA lorsque la demande d'asile de personnes béninoise est due à des persécutions du fait de l'orientation sexuelle ? Existe-t-il un groupe social des personnes homosexuelles au Bénin ?

Si les personnes homosexuelles sont clairement menacées au Bénin, **la jurisprudence de la CNDA présente très peu de décisions relatives aux demandes d'asile émises par les personnes homosexuelles béninoises**. En effet, celle-ci n'a à ce jour, rendu **qu'une seule décision** sur la demande d'asile d'une ressortissante béninoise dans laquelle, **elle a jugé de l'existence d'un groupe social** des personnes homosexuelles béninoises.

Source : Le Monde avec AFP, *Immigration : le Conseil d'Etat retire trois pays africains de la controversée liste des pays « sûrs »*, Le Monde, 2 juillet 2021

« Dans une décision motivée principalement par la **protection des personnes LGBT** et la volonté d'offrir à leurs ressortissants l'espoir d'une procédure d'asile plus clémentine en France, le Conseil d'État a **retiré**, vendredi 2 juillet, les Républiques du **Bénin**, du Sénégal et du Ghana de la **liste française des pays dits « sûrs »** établie par l'Office français de protections des réfugiés et apatrides (OFPRA) ».

Source : Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), Mme T. n° 19017666, 16 février 2021

« Dans ces conditions, et compte tenu de ce qui a été indiqué au point 4, l'ensemble de ces éléments permet donc de considérer que Mme T. appartient au groupe social des personnes homosexuelles au Bénin et qu'elle serait exposée, en cas de retour au Bénin, à des persécutions pour ce motif, sans pouvoir se prévaloir de la protection des autorités de son pays. Par suite, **elle est fondée à se prévaloir de la qualité de réfugiée**.

Source : Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), Mme T. n° 19017666, 16 février 2021

« Les femmes, **homosexuelles au Bénin constituent un groupe social dont la caractéristique essentielle à laquelle elles ne peuvent renoncer est leur orientation sexuelle** et dont l'identité propre est perçue comme étant différente par la société environnante et par les institutions de leur pays. [...] Dans ces conditions, et compte tenu de ce qui a été indiqué au point 4, l'ensemble de ces éléments permet donc de considérer que Mme T. **appartient au groupe social des personnes homosexuelles au Bénin**. »

SOURCES CONSULTÉES

Toutes les sources en ligne ont été consultées en octobre 2021.

1. Rapport d'États

- Australian government, Department of Foreign Affairs and Trades, Thematic report on economic community of West African states (ECOWAS), 03 Décembre 2020: <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/dfat-thematic-report-ecowas-3-december-2020.pdf>
- Immigration and Refugee Board of Canada, *Bénin : information sur le traitement réservé aux minorités sexuelles par la société et les autorités, y compris sur les lois, la protection offerte par l'État et les services de soutien* (2014-juillet 2015), 28 juillet 2015, BEN105244.F : [https://www.refworld.org/docid/56d7f7644\].html](https://www.refworld.org/docid/56d7f7644].html)
- Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*, Guide d'information, 4^e ed., 2017 : http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GUI_InfoHomosexualiteTranssexualite_FIN.pdf
- Police républicaine, République du Bénin : <https://www.dgpr.bj/attributions-2/>
- U. S. Department of State, *2012 Country Reports on Human Rights Practices - Benin*, 19 April 2013 : <https://www.refworld.org/docid/517e6e62b.html>
- U.S. Department of State, *2020 Country Reports on Human Rights Practices - Benin*, 30 mars 2020: <https://bj.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/162/BENIN-HRR-2020-FRE-FINAL.pdf>
- Assemblée nationale française, question N° 20787 relative aux demandes d'asile des personnes LGBT en provenance du Bénin, OBONO Danièle, 2019 : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-20787QE.htm>
- Secrétariat exécutif du conseil national de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, les IST et les épidémies, *Plan quinquennal droits humains et le VIH du Bénin (2020-2024) : réduire les barrières liées au droits humains pour l'accès aux soins VIH*, 2020 : https://www.theglobalfund.org/media/10288/crg_humanrightsbenin2020-2024_plan_en.pdf

2. Publications d'organisations internationales

- International Labour Organisation (ILO), Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations (CEACR), Direct Request – adopted 2018, published 108 ILC session (2019) https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:13100:0::NO::P13100_COMMENT_ID,P13100_LANG_CODE:3780456,fr

3. Publications d'organisations non-gouvernementales

- Amnesty International, *Bénin. Menace sur les personnes transgenres et leurs défenseurs après l'agression de trois d'entre elles*, 13 mai 2021 :

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/benin-threat-on-transgender-people-and-their-defenders/>

- Amnesty International, *Rapport 2020/21 : La situation des droits humains dans le monde*, 6 avril 2021 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>
- Association de Femme pour une Relève Orientée (AFRO-BENIN), Coalition Africaine des lesbiennes et The Sexual Rights Initiative, *Examen périodique universel du Bénin sur le VIH et le SIDA, le travail de sexe, l'orientation sexuelle, les violences à l'égard des femmes*, Février 2017 : <https://sexualrightsinitiative.com/sites/default/files/resources/files/2019-05/AFRO-Benin-UPR-Submission.pdf>.
- Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (ARDHIS) : *Des pays sûrs ? mais pourquoi qui exactement ?*, 2019 : <https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/Des-pays-sûrs-mais-pour-qui-exactement-web.pdf>
- Association SOS Homophobie, *Rapport sur l'homophobie de 2018*, 2018 : https://ressource.soshomophobie.org/Rapports_annuels/Rapport_homophobie_2018.pdf
- International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), Lucas Ramon Mendos, Kellyn Botha, Rafael Carrano Lelis, Enrique López de la Peña, Iliia Savelev and Daron Tan, *State-sponsored homophobia*, 15 décembre 2020 : *Global legislation overview update*, décembre 2020 : <https://ilga.org/fr/rapport-homophobie-etat>
- International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), Lucas RAMON MENDOS, *State-Sponsored Homophobia 2019*, 13^e ed., mars 2019: https://ilga.org/downloads/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2019.pdf.
- AIDES, *Rapport Discriminations 2018*, 2018 : www.aides.org/rapport-discriminations-2018

4. Articles en ligne

- Conférence épiscopale du Bénin, communiqué final, 28 octobre 2020 : <https://eglisecatholiqueaubenin.org/communique-final-session-octobre-2020-conference-episcopale-du-benin/>
- DULANI Boniface, SAMBO Gift, YI DIONNE Kim, *Good neighbours? Africans express high levels of tolerance for many, but not for all*, Afrobarometer, n°74, 2016: https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno74_tolerance_in_africa_eng1.pdf
- FLEURE ADANDÉ Ginette, *La communauté LGBT demande plus d'égalité au Bénin*, VOA Afrique, février 2018 : <https://www.voafrique.com/a/temoignages-de-la-communaute-lgbt-au-benin/4272458.html>
- GNINAFON Horace, HOUESSO Richard, *La tolérance sociale au Bénin: acquis et défis*, Afrobaromètre, 2018 : https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r7_dispatchno198-la-tolerance-sociale-au-benin.pdf
- HESSO Septime, GLELE AHANHANZO Yolaine, KPOZEHOUEN Alphonse, YADOULETON Tranquilin, SODOLOUFO Odile, CAPO-CHICHI Virgile, DOUSSOH Bruno, GNAHOUI-DAVID Bernard, BIAOU Alphonse, AZANDJEME Colette, *Trans-identity in Benin: Fact or Fiction? Social Response and Consequences*, Universal Journal of Public Health, 2019 : [https://www.researchgate.net/publication/335307782_Trans-](https://www.researchgate.net/publication/335307782_Trans-identity-in-Benin-Fact-or-Fiction-Social-Response-and-Consequences)

identity_in_Benin_Fact_or_Fiction_Social_Response_and_Consequences/link/5d5d58c94585152102576351/download

- HESSOUN Charly, *Homosexualité au Bénin : les sanctions du dieu Sakpata selon le dignitaire Etoh Bafongbé*, La Nouvelle tribune, 2013 : <https://lanouvelletribune.info/2013/08/homosexualite-au-benin-les-sanctions-du-dieu-sakpata-selon-le-dignitaire-etoh-bafongbe/>
- HOSSOU Glory Cyriaque, *Etre adolescent et gay au Bénin, c'est vivre caché dans un monde libre*, Le Monde, 25 décembre 2018 : https://www.bing.com/newtabreaddir?url=https%3A%2F%2Fwww.lemonde.fr%2Fafrique%2Farticle%2F2018%2F12%2F25%2Fetre-adolescent-et-gay-au-benin-c-est-vivre-cache-dans-un-monde-libre_5402066_3212.html
- HOUNSA Madou Gabin, *Des homosexuels parlent de leur vie au Bénin*, 24 heures au Benin, 21 juin 2021 : <https://www.24haubenin.info/?Des-homosexuels-parlent-de-leur-vie-au-Benin>
- KABO Léonard, *Au Bénin, la communauté LGBT se bat contre la transphobie*, Allo Docteurs Africa, 5 mai 2021 : <https://www.allodocteurs.africa/au-benin-des-jeunes-lgbt-sont-chasses-de-leur-propre-maison-1368.html>
- LAMBOT Juliette, *Gay Games 2018 : Kidnappé et battu, Moses a fuit le Bénin*, France Tv Info, 26 juin 2018 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/gay-games-2018-kidnappe-battu-moses-fuit-benin-1522424.html>
- Le Monde avec AFP, *Immigration : le Conseil d'Etat retire trois pays africains de la controversée liste des pays « sûrs »*, Le Monde, 2 juillet 2021 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/07/02/immigration-le-conseil-d-etat-retire-trois-pays-africains-de-la-controversee-liste-des-pays-surs_6086777_3224.html
- LEPIDI Pierre, *Au Bénin, les adeptes du vaudou ont leur explication du coronavirus*, Le Monde Afrique, 8 avril 2020 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/08/au-benin-les-adeptes-du-vaudou-ont-leur-explication-du-coronavirus_6036034_3212.html
- LGBT Infos, *1258 cas de violences basées sur le genre sur les LGBTQ répertoriés au Bénin*, 30 mai 2020 : <https://lgbtqinfos.com/2020/05/30/1258-cas-de-vbg-sur-les-lgbtq-repertories-au-benin/>
- PATOU Armand, *En Afrique, l'homosexualité encore largement punie*, TV5 Monde, 2019 : <https://information.tv5monde.com/afrique/en-afrique-l-homosexualite-encore-largement-punie-304658>

5. Législations

- Loi n°81-014 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-81-014-portant-statut-g-n-ral-des-personnels-militaires-des-forces-arm-es-populaires-du-b-nin>
- Loi n°83-005 portant statut de la magistrature béninoise <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-83-005-portant-statut-de-la-magistrature-b-ninoise>
- Loi n°86-013 portant statut général des Agents permanents de l'Etat <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-86-013-portant-statut-g-n-ral-des-agents-permanents-de-letat>

- Loi n°93-010 portant statut spécial des personnes de la police nationale <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-93-010-portant-statut-special-des-personnes-de-la-police-nationale>
- Loi n°98-004 portant code du travail en République du Bénin <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-98-004-portant-code-du-travah-en-r-publique-du-b-nin>
- Loi n°98-019 portant code de sécurité sociale en République du Bénin <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-98-019-portant-code-de-s-curit-sociale-en-r-publique-du-b-nin>
- Loi n°2002-07 portant code des personnes et de la famille <https://legis.cdij.bj/index.php/loi-n-2002-07-portant-code-des-personnes-et-de-la-famille>
- Loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine en République du Bénin : <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2017-41/>
- Loi n°2018-16 portant code pénal <https://assemblee-nationale.bj/wp-content/uploads/2020/03/le-nouveau-code-penal-2018.pdf>

6. Jurisprudences

- Conseil du Contentieux des Étrangers de Belgique, arrêt n° 53895 du 27 décembre 2010 (Plein contentieux - Bénin) : <https://www.rvv-cce.be/sites/default/files/arr/A53895.AN.pdf>
- Conseil du Contentieux des Étrangers de Belgique, arrêt n°94096 du 20 décembre 2012, (Plein contentieux - Bénin) : <https://www.rvv-cce.be/sites/default/files/arr/A94096.AN.pdf>
- Conseil du Contentieux des Étrangers de Belgique, arrêt n° 128737 du 4 septembre 2014 (Plein contentieux - Bénin): <https://www.rvv-cce.be/sites/default/files/arr/A128737.AN.pdf>
- Conseil du Contentieux des Étrangers de Belgique - n° 146 261 du 26 mai 2015 (Plein contentieux - Bénin) <https://www.rvv-cce.be/sites/default/files/arr/A146261.AN.pdf>
- Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), *Actualités jurisprudentielles, sélection de décisions de la Cour Nationale du Droit d'Asile*, 16 février 2021. <http://www.cnda.fr/content/download/180672/1766632/version/1/file/CNDA%2016%20f%C3%A9vrier%202021%20Mme%20T.%20n%C2%B019017666%20C.pdf>
- Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), *Bénin : la CNDA reconnaît la qualité de réfugiée à une femme persécutée en raison de son orientation sexuelle*, 26 mars 2021 : <http://www.cnda.fr/Ressources-juridiques-et-geopolitiques/Actualite-jurisprudentielle/Selection-de-decisions-de-la-CNDA/Benin-la-CNDA-reconnait-la-qualite-de-refugiee-a-une-femme-persecutee-en-raison-de-son-orientation-sexuelle>
- Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), Mme T. n° 19017666, 16 février 2021 : <http://www.cnda.fr/content/download/180672/1766632/version/1/file/CNDA%2016%20février%202021%20Mme%20T.%20n%C2%B019017666%20C.pdf>